

Philip Milburn, *Sociologie de la justice pénale*, Paris : Armand Colin, 2024, coll. « U », 180 p.

Compte rendu par David Scheer (UCLouvain)

Au sein de la production sociologique francophone, la justice pénale occupe une position particulière : portée par des figures fondatrices (André Davidovitch, Philippe Robert, Claude Faugeron...) et consolidée depuis les années 1990 par une recherche dense, elle ne s'inscrit pourtant pas dans un cadre disciplinaire aussi institutionnellement stabilisé qu'en Belgique ou au Québec, où la criminologie offre un ancrage universitaire propre. C'est précisément cet espace que l'ouvrage de Philip Milburn ambitionne d'éclairer (et d'articuler) en proposant une synthèse de cinquante années de recherches, principalement françaises et belges, sur les rationalités qui structurent l'action pénale. Inscrit dans la collection « U » d'Armand Colin, le livre se présente comme un manuel exigeant destiné aux étudiant·es avancés autant qu'aux chercheurs·euses, tout en revendiquant une cohérence problématique forte autour d'une thèse centrale : la justice pénale opère, en deçà des seules normes juridiques, un processus de normalisation sociopolitique dont la sociologie a vocation à exhumer les logiques enfouies.

L'ouvrage se déploie en huit chapitres, encadrés par une introduction substantielle et une conclusion programmatique. Les trois premiers chapitres dessinent une analyse de la *chaîne pénale* comme dispositif de tri progressif. Le chapitre 1 mobilise les travaux désormais classiques (Jacques Faget, Christian Mouhanna, Jean Danet...) pour montrer que la surreprésentation carcérale des populations marginalisées ne résulte ni d'une discrimination de classe consciente, telle que la lecture marxiste des années 1970 le suggérait, ni d'une criminalité intrinsèque des 'indigents', mais d'un processus systémique de cumul de micro-décisions (signalements, gardes à vue, déferrements, orientations des poursuites). Le chapitre 2 prolonge ce diagnostic en analysant les jugements correctionnels et le phénomène d'*extension du filet pénal*, conséquence paradoxale de la multiplication des procédures (comparution immédiate, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, ordonnances pénales) initialement pensées comme des alternatives. Le chapitre 3, consacré au « régime d'exception » réservé aux femmes et aux mineurs, articule de manière particulièrement fine la sous-pénalisation féminine – effet conjoint d'une moindre délinquance enregistrée et d'une indulgence institutionnelle structurée par les stéréotypes de genre – et la spécificité de la justice des mineurs, justifiée par une rationalité socio-éducative dont l'auteur démontre la portée préventive. Le chapitre 4, en partie programmatique, mobilise la notion foucaldienne d'*économie générale des illégalismes* pour examiner deux domaines : les infractions sexuelles et conjugales, dont la criminalisation croissante traduit une mutation des sensibilités sociales, et les infractions liées à l'exercice du pouvoir (corruption, délinquance économique et financière), dont le traitement reste marqué par une certaine clémence institutionnelle. Le chapitre 5 déplace la focale vers l'analyse organisationnelle et professionnelle, en croisant la sociologie des magistrat·es et celle des avocat·es avec les transformations managériales de la justice. Le chapitre 6 isole la cour d'assises comme objet sociologique singulier, en reprenant notamment les analyses de Louis Gruel sur les rationalités spécifiques du jury populaire : non pas individualisation des sentences, mais *personnalisation* statutaire des accusés. Le chapitre 7 propose une « sociologie de la peine » centrée sur les sanctions non carcérales (probation, travail d'intérêt général, surveillance électronique, suivi sociojudiciaire), domaine où l'auteur, fin connaisseur des services de probation, mobilise notamment les travaux de Xavier de Larminat ou Virginie

Gautron pour analyser la triangulation entre suivi individualisé, partenariat sociosanitaire et logique de responsabilisation. Le chapitre 8, théorique et pré-conclusif, propose une mise en perspective des transformations contemporaines à travers la grille de l'*hypermodernité pénale*, en articulant les analyses de David Garland (culture du contrôle, populisme pénal), de Malcolm Feeley et Jonathan Simon (nouvelle pénologie), de Bernard Harcourt (généalogie néolibérale de la rationalité pénale) et d'Antoine Garapon (justice actuarielle). Philip Milburn y distingue deux rationalités complémentaires de la gouvernementalité pénale contemporaine : une *justice actuarielle*, orientée vers la gestion probabiliste des risques de récidive, et une *justice sacrificielle*, mobilisée à l'égard des figures du danger absolu (prédateur sexuel, terroriste, tueur en série...).

Plusieurs qualités méritent d'être saluées. D'abord, l'effort de synthèse est réel et utile : rares sont les ouvrages francophones qui parviennent à articuler avec une telle économie de moyens des travaux quantitatifs et qualitatifs, tout en intégrant les travaux francophones menés hors de la France et notamment en Belgique. Cette exigence transfrontalière est trop souvent négligée dans la production hexagonale – ce qui mérite d'être soulignée sans flagornerie. Le traitement réservé aux travaux de Dan Kaminski, Carla Nagels, Yves Cartuyvels ou Philippe Mary témoigne d'une véritable circulation des références entre les deux espaces nationaux. Ensuite, le fil rouge proposé – la lecture de la pénalité comme processus de sélection sociale à dimension systémique – donne à l'ouvrage une cohérence argumentative qui le distingue des recensions thématiques juxtaposées. Enfin, la sociologie de la probation bénéficie d'un traitement particulièrement nuancé : la tension entre les trois idéaux-types de pratiques (travail social, contrôle, dominante criminologique) y est restituée avec une finesse qui éclaire utilement les recompositions professionnelles à l'œuvre dans les services de probation et l'insertion.

L'ouvrage prête néanmoins à discussion sur plusieurs points qu'il convient d'évoquer dans une perspective de dialogue. D'abord, le choix assumé par l'auteur de privilégier la « restitution de la cohérence des résultats de recherche » au détriment de la mise en relief explicite des courants théoriques (p. 19) produit un effet d'unification qui peut occulter certaines tensions internes au champ. La distance entre une sociologie de la pénalité d'inspiration foucaldienne et une sociologie de l'action publique pénale 'à la française' n'apparaît pas toujours clairement, alors qu'elle structure des manières profondément différentes de problématiser l'objet. De même, la sociologie critique des dispositifs (notamment les travaux récents sur les outils d'évaluation des risques) gagnerait à être davantage discutée comme tradition à part entière plutôt qu'intégrée comme un simple module thématique du chapitre 8 à caractère théorique. Dans cette voie, la dimension actuarielle de la pénalité contemporaine, présentée notamment au travers des outils prédictifs comme « expression la plus accomplie » de la justice hypermoderne (p. 147), aurait mérité à nos yeux une discussion plus approfondie que celle permise par l'espace synthétique de l'ouvrage. La mention de l'instrument RBR (risque-besoins-réceptivité) en quelques lignes, sans entrer dans la sociologie politique de ces dispositifs (leur circulation internationale, les controverses scientifiques qui les entourent, leurs effets de légitimation différenciés selon les contextes nationaux) laisse le-la lecteur-trice (en tout cas celui que je suis) sur sa faim. Le risque, en se contentant d'évoquer ces outils comme symptôme d'une mutation paradigmatique, est de naturaliser une rupture qui demanderait à être empiriquement davantage documentée dans ses modalités concrètes d'appropriation, ou de résistance, par les professionnel·les de la justice pénale.

On regrettera également une certaine discrétion sur la dimension internationale de la pénalité contemporaine, en particulier dans le traitement des contentieux liés au terrorisme et à l'extrémisme violent, qui constituent pourtant un site privilégié d'observation des reconfigurations actuelles de l'action pénale et de ses articulations avec les logiques de surveillance et de renseignement. De même, la sociologie carcérale – consciemment écartée par l'auteur au profit des sanctions alternatives, et renvoyée aux ouvrages spécialisés – laisse un trou structurel dans la cartographie proposée : la peine de prison demeurant l'*ultima ratio* du système, son absence relative dans l'analyse de la sanction pénale crée une dissymétrie problématique avec le traitement extensif de la probation.

Plus fondamentalement, on peut interroger la conception même de la punition qui sous-tend l'ouvrage. Philip Milburn analyse remarquablement les variations distributives du châtiment (qui est puni, comment et avec quelle sévérité) mais reste pour l'essentiel dans une définition de la peine comme sanction prononcée à l'issue du jugement pénal. Or, la sociologie pénale critique, notamment dans sa veine foucaldienne tardive et dans les travaux de Didier Fassin sur *l'économie morale du châtiment*, invite à penser la punition comme constitutive de l'ensemble du processus pénal, et non comme son seul aboutissement. Les travaux traitant de l'expérience de la pénalité, ou ceux de Virginie Gautron sur la phase pré-sentencielle, montrent à quel point la peine se distribue le long de la chaîne plutôt qu'à son terme : le système pénal produit non seulement une sélection différenciée des publics, mais une punition différenciée disséminée au cours de ses étapes, dont l'incarcération ne représente que la forme la plus visible et la plus quantifiable.

Cette restriction du périmètre de la punition se redouble d'une discrétion sur les dimensions raciales et postcoloniales des pratiques pénales, qui structurent une part croissante de la sociologie anglophone (Loïc Wacquant, Michelle Alexander, Elizabeth Hinton) et émergent dans les travaux francophones récents, qu'on pense aux recherches sur le contrôle policier différencié, sur les héritages coloniaux du dispositif pénal ou sur les usages racialisés de la justice antiterroriste. La mention rapide de la surreprésentation afro-américaine aux États-Unis peine à intégrer ces problématiques dans l'économie d'ensemble du livre. Ces angles morts dessinent en creux ce qui constitue peut-être la limite la plus significative de l'ouvrage : l'absence quasi totale des perspectives abolitionnistes contemporaines. Les travaux de Gwenola Ricordeau, Angela Davis, Ruth Wilson Gilmore ou, dans une veine plus institutionnelle, les analyses pénologiques de Massimo Pavarini sur la crise de la peine, ne sont pas mobilisés. Or, ces perspectives ne constituent pas un simple supplément idéologique : elles offrent un cadre d'interrogation critique de la fonction même de la justice pénale, qui permet de problématiser ce que la sociologie de l'action pénale tend à présupposer : la nécessité, voire l'utilité sociale, du système qu'elle décrit. Certes, la conclusion de Philip Milburn évoque la préférence pénale comme choix politique parmi d'autres possibles, mais sans pousser jusqu'à l'interrogation systématique des alternatives non pénales qui constituent pourtant un horizon de réflexion désormais incontournable dans la littérature critique contemporaine. L'option consistant à décrire les rationalités du système plutôt qu'à questionner sa légitimité est parfaitement défendable, mais elle laisse en jachère un pan critique du champ étudié dont la prise en compte aurait permis, sans dénaturer le projet du livre, d'interroger les conditions historiques et politiques qui ont fait de la voie pénale la réponse privilégiée aux désordres sociaux contemporains.

Ces réserves, qui tiennent en partie aux contraintes du format 'manuel', n'enlèvent rien à la qualité d'ensemble de l'ouvrage. *Sociologie de la justice pénale* constitue l'une des rares synthèses francophones réellement consolidées sur le sujet, et son usage pédagogique dans des séminaires de master ou des cycles doctoraux paraît d'emblée évident. Le livre de Philip Milburn remplit ainsi le double office d'un manuel rigoureux et d'une invitation programmatique à prolonger l'enquête sociologique sur les rationalités enfouies de la puissance pénale.